



MAIRIE
DE
SALLEDES

63270 SALLEDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAVAJOL Bernard Maire.

Présents: BERTRIX Bernard, BRUT Jérôme, BRUET Dominique DEBAINE Alain, DEPHIX Fabien FOUILLIT Catherine, GRANGIER Régis, LARIVE Marjorie, LEPILLIER Christine, OLIVER Martine, POLNY Dominique, ROUSSEL Pierrette, SPANO David

Excusé : PAGES Alexandre pouvoir à POLNY Dominique

Date de convocation ; le 25 septembre 2014

Mme POLNY Dominique a été élue secrétaire de séance.

2014-10-01

- APPROBATION ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune réalisé en 2000.

CONSIDERANT que le choix du zonage des eaux usées a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune de SALLEDES, a par délibération en date du 25 avril 2014, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées;

L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante :

- zonage d'assainissement pour le bourg et pour le village de Vindiollet
- zonage d'assainissement autonome individuel sur le reste du territoire communal.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 juin 2014 au 12 juillet 2014 pour une durée d'un mois.

Le commissaire enquêteur a, en date du 2 août 2014, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. D'APPROUVER le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'il est annexé au dossier.
2. D'INFORMER que conformément aux articles R 123-18, R 123-19, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
3. D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public
- à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- à la préfecture.
4. DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représenté par un vote à main levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

SAVAJOL Bernard



Signature

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216304055-20141002-20141001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2014

Publication : 09/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Signature

Pour le Maire absent
= L'Adoult

Mme Bernadette Lemaître



COMMUNE DE SALLEDES
Département du PUY-DE-DÔME

ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Planche Sud



CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	N° AFFAIRE			NOM DU FICHER			ECHELLE
			2013 - 02			ASS-salledes.dwg			
1	Nov. 2013	Elaboration du plan		DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHANGE D'AFFAIRE			
2				Pascal BONNETTE	Isabelle VION	Isabelle VION			
3									
4									
5									



Légende:

-  Assainissement non collectif
-  Assainissement collectif existant



